ner, dit-il, il me restera ma conscience et Dieu. Cela me suffit.»

Les autres inculpés déclarent n'avoir rien à ajouter aux paroles de leur supérieur.

Après plaidoirie de Mᵉ Puget le tribunal condamne chacun des sept religieux à 50 francs d'amende.

Les condamnés ont été reconduits triomphalement à leur couvent.

Bonneville, 4 mai. — Un Père Capucin de la Roche-sur-Foron et un manifestant viennent d'être relâchés. Le procès continue son cours. Le Parquet fait rechercher les manifestantes.

Manifestations diverses

Cosne, 4 mai. — Le départ des Sœurs de l'enseignement et des Sœurs de charité de Nevers a donné lieu à une touchante manifestation. Les religieuses ont été accompagnées à la gare par une foule énorme qui n'a cessé de les acclamer. Deux arrestations ont été opérées. Les délinquantes sont deux jeunes filles: Mme Gaucher, qui a pris la direction de l'école abandonnée par les Sœurs, et Mlle Masson. Elles ont été conduites devant le procureur de la République et passeront en police correctionnelle.

Versailles, 4 mai. — Le liquidateur Ménage a levé les scellés du couvent des Capucins et procédé à l'inventaire, malgré les protestations de la société civile propriétaire de l'immeuble. La foule a conspué M. Ménage.

Carcassonne, 4 mai. — Les Capucins ont déclaré au commissaire de police qu'ils ne sortiraient de leur couvent que par la force. Leurs amis font bonne garde et attendent les crocheteurs.

Les congrégations enseignantes

Lyon, 4 mai. — Des commissaires de police viennent d'être envoyés par la Préfecture pour notifier aux Congrégations enseignantes de Lyon et de tout le département qu'elles aient à fermer leurs établissements le 31 juillet. Les supérieurs ont refusé pour la plupart de signer les procès-verbaux.

Une protestation du cardinal Lecot

Bordeaux, 4 mai. — Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, présidant à l'installation du curé et des vicaires de Talence, qui remplacent dans ces fonctions les Pères Oblats, a prononcé une allocution dans laquelle il a fait l'éloge des Oblats et a terminé ainsi :

L'église de France est en péril. Elle est menacée non seulement dans ses congrégations, mais dans son clergé séculier. On croyait que les ennemis de l'Église n'en viendraient pas aux violences où ils sont arrivés, mais nous reverrons probablement les angoisses de la grande Révolution. Il faut espérer qu'alors il y aura en France des Français et des chrétiens dignes de ces titres.

Le cardinal Richard et les Dominicains

Paris, 4 mai. — Nous avons relaté une information du *Gaulois* relative à la demande d'autorisation subsidiaire des Dominicains et d'après laquelle le père Bourgeois, supérieur provincial de l'Ile de France, insisterait auprès du cardinal Richard pour qu'il accepte de prendre les Dominicains de son diocèse sous sa juridiction épiscopale.

Le Père Bourgeois a adressé au *Gaulois* une lettre dans laquelle nous lisons :

Sans vouloir insister sur ce fait que l'ordre de Saint-Dominique soit le seul mis en cause dans une question qui intéresse, au même titre, d'autres familles religieuses, je tiens à déclarer, une fois pour toutes, que je fais les plus expresses réserves sur le contenu de cet article et tout particulièrement sur les prétendues conditions qui s'y trouvent énoncées.

Une lettre de Mgr Delannoy

Notre vénéré compatriote Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, écrit aux Pères Capucins de son diocèse une lettre élogieuse dont nous détachons le passage suivant :

Je ne voudrais pas vous laisser éloigner, mes Révérends Pères, sans vous offrir, en mon nom et en celui de mes prêtres, un témoignage public de ma reconnaissance pour tous les services que vous nous avez rendus.

Mais pourquoi vous éloigner? Après tout vous êtes Français et comme tels vous avez au moins le droit de respirer l'air de notre pays. Quelles que soient les entraves que l'on mette à l'exercice de votre ministère, vous trouverez toujours le moyen d'y faire le bien, ne fût-ce que par votre attitude de vertu courageuse et résignée, par vos prières et par vos sacrifices.

LE MILLION DES CHARTREUX

M. Besson raconte sa confrontation avec les intermédiaires

Grenoble, 4 mai. — M. Besson rend compte dans le *Petit Dauphinois*, de sa confrontation avec MM. Vervoort, Mazet, Guerre et Mme Guerre.

M. Mazet fut violent, il leva sa canne sur M. Besson.

Pour répondre à l'effronterie de M. Mazet, écrit le rédacteur en chef du *Petit Dauphinois*, j'ai demandé au juge de bien vouloir entendre ma déposition au sujet de mon entrevue sollicitée par ce dernier et qui eut lieu le vendredi 13 mars, à midi, au domicile de M. Guerre, rue Bergère :

La porte de l'appartement m'est ouverte par une bonne. Mme Guerre me reçoit et s'excuse du dérangement qu'elle m'occasionne.

— M. Mazet vous attend, me dit-elle, je vais vous l'envoyer.

M. Mazet arrive et me dit :

« Depuis que j'ai eu l'honneur de faire votre connais-» sance au banquet des enfants de l'Isère, je n'ai fait » que songer aux Chartreux auxquels je m'intéresse » comme Dauphinois; mais vous etes un diable d'homme, on ne sait jamais où vous prendre. Guerre nous » a informés hier que vous étiez à Paris; nous vous » avons donné rendez-vous aussitôt. Nous vous avons » attendu toute la matinée. *Enfin, ils seront sauvés! » Edgar Combes est à vendre.* Il vous attend cette » après-midi; à cinq heures, vous serez introduit au-» près de lui par son ami intime, un bon camarade à » moi, M. André Vervoort, lequel nous attend à trois » heures, 41, boulevard Haussmann. Comme c'est l'heu-» re du déjeuner, prenons rendez-vous pour deux heures » à la taverne Pousset. »

Après cette déclaration, on introduit Mme Guerre, qui affirme avoir pris part à l'entretien et dément les propos tenus par M. Mazet.

Enfin, on appelle le mari qui, malgré les signes des autres témoins, déclare avoir parlé à Valence de M. Combes, mais non d'Edgar, en faisant ressortir qu'avec le prix de la publicité consacrée par les Chartreux pour la vente de leur liqueur, on enlèverait le vote.

DANS LA RÉGION

Lettre de Mgr l'évêque d'Arras au cardinal Labouré

Mgr l'évêque d'Arras vient d'adresser à Son Eminence le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, qui, on le sait, est originaire du Pas-de-Calais, une lettre dans laquelle il adhère à la réponse que le vénérable prélat a faite aux circulaires de M. Combes. Voici le passage principal de cette lettre :

« Nous ne nous plierons pas à des exigences auxquelles nous ne pourrions nous prêter sans forfaire à la conscience et à l'honneur.

» Malgré notre penchant à pacifier les différends et à ménager les justes intérêts, il y a des droits et des pouvoirs qui nous ont été confiés et vis-à-vis desquels nous entendons toujours l'ordre de saint Paul: *Depositum custodi.*

» Les mesures que demande M. le Ministre des Cultes sont opposées à cet ordre.

» Pour ma part, ainsi que vous, Eminence, je ne serai point l'exécuteur des interdits laïques. »

Mgr Williez termine en saluant une fois de plus ces congrégations enseignantes où l'on élevait « cette race forte, laborieuse et chrétienne ».

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 30 avril 1903

Présidence de M. Georges Motte

Loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents du travail. — Modifications. — Lorsque le Parlement fut saisi du projet qui devait aboutir au vote de la loi du 9 avril 1898, sur la responsabilité des accidents du travail, la Chambre de commerce de Roubaix ne manqua point, comme c'était son devoir, d'attirer l'attention du législateur, sur les dangers que présentait le texte proposé, au point de vue industriel. Si toutes ses observations ne furent pas écoutées, quelques unes au moins, eurent l'avantage d'être prises en considération, ce qui valut à la loi votée d'être moins rigoureuse et plus équitable que ne semblait le viser la proposition d'où elle était sortie.

Bien qu'elle fasse peser sur l'industrie en général des charges très lourdes qui paraissent quelque peu les affaires en raison de l'éternelle question du prix de revient, cette loi est entrée dans les habitudes; l'application en est faite loyalement et tous, patrons et ouvriers, s'y soumettent sans difficultés. Elle n'est évidemment pas parfaite, mais il faut tenir compte qu'elle a été faite de conciliation et qui dit « conciliation » dit concessions réciproques.

Il est surprenant que l'on ait songé déjà à y apporter des modifications qui, loin de l'améliorer, tendent, au contraire, à en aggraver les défauts. Si c'est toujours en frappant plus fort l'industrie que certains esprits espèrent résoudre la question sociale, ils se trompent étrangement, car « tant va la cruche à l'eau qu'elle finit par se casser ». L'industrie française n'est pas déjà si florissante que l'on puisse impunément la grever de nouvelles charges. Elle paye sa main-d'œuvre plus cher que l'on ne la paye partout ailleurs, elle subit des impôts beaucoup plus élevés que dans n'importe quel pays du monde, elle est soumise à l'observation de lois d'hygiène et de lois sociales infiniment plus rigoureuses et plus onéreuses que celle résultant de la plus rigoureuse et la plus onéreuse loi similaire étrangère et l'on trouve que ce n'est pas encore assez, et l'on veut y ajouter d'autres charges, c'est-à-dire, d'autres causes d'infériorité qui ne peuvent se traduire que par une diminution de notre mouvement commercial ayant pour conséquence immédiate, le ralentissement du travail avec son cortège de ruines et de misères.

On veut faire quelque chose de détestable d'une loi qui a du bon, mais aussi beaucoup de mauvais; qu'on y prenne garde, car, à force de pressurer l'industriel, on lui enlèvera tout moyen d'action, on lui rendra toute lutte impossible et s'il succombe ce n'est pas seulement lui qui en souffrira, ce sont les ouvriers qu'il emploie qui seront privés de travail, c'est le Budget de l'Etat qui ne le trouvera plus, au jour de l'échéance de l'impôt, c'est enfin tout ce monde d'employés et de petits commerçants qui vivent autour de lui et que sa ruine aura ruinés du même coup.

Il était bon, croyons-nous, de jeter ce cri d'alarme, parce que le temps n'est plus où l'on pouvait se payer le luxe d'expériences coûteuses, sur le dos de l'industrie. Les affaires sont plus disputées que jamais par des concurrents dont le nombre va sans cesse en augmentant, la production nationale s'écoule de plus en plus difficilement, les marchés deviennent de moins en moins nombreux et les prix de vente de moins en moins rémunérateurs; est-ce assez dire que la moindre charge nouvelle peut faire perdre à l'industrie française la place que son bon goût, son génie et l'esprit d'initiative qui l'ont toujours distinguée, lui permettent encore de tenir dans le champ de l'activité humaine.

Nous voulons conserver la confiance que le Parlement s'arrêtera à temps sur la pente glissante où l'on cherche à l'attirer non seulement par le projet de loi qui nous occupe, mais encore par d'autres non moins menaçants qui lui ont été soumis et qui attendent l'heure de la discussion.

Le danger présent est dans la proposition de loi de M. Mirman adoptée par la Chambre des députes. Cette proposition modifie sensiblement, dans ses parties essentielles, la loi du 9 avril 1898. Suivons-la dans les changements qu'elle projette d'apporter aux principaux articles de cette loi.

Art. 2. — Cet article limitait à 2.400 francs par an, le maximum du salaire annuel qui devait servir de base à l'indemnité journalière en cas d'accidents. Le rapport de M. Thévenet, en date du 25 janvier 1898, est très catégorique à l'égard des raisons qui font que ce chiffre ne devrait pas être dépassé. Il serait regrettable qu'on ne s'en inspirât point avant de voter la modification proposée et qui n'intéresse que les gros salaires. L'adoption de cette proposition entraînerait l'augmentation des primes d'assurance et, par suite, créerait, sans que cela réponde à un besoin bien évident, une charge supplémentaire assez sérieuse pour certaines industries, la métallurgie et les ateliers de construction mécanique par exemple.

Art. 3. — Les modifications proposées à cet article font l'objet des paragraphes 4, 11, 12, 14, 16, 19 et 20 du nouveau texte. Elles méritent chacune une étude particulière.

Paragraphe 4. — Ici, M. Mirman vise trois points principaux qu'il convient d'examiner séparément: 1° l'indemnité temporaire s'étendrait à l'avenir aux dimanches et jours fériés, au lieu d'être exclusivement appliquée comme elle l'est actuellement aux jours ouvrables; 2° elle serait payée à partir du premier jour, quand l'incapacité durerait plus de quatre jours, au lieu de ne l'être qu'à compter du cinquième jour comme sous le régime actuel; 3° enfin, elle serait exigible au domicile de la victime, au lieu de l'être suivant le droit commun, au domicile du débiteur.

L'indemnité temporaire étendue aux dimanches et jours fériés. — Il paraît logique que le calcul de cette indemnité se fasse comme celui des rentes, sur la base du salaire annuel, sans tenir compte des dimanches et jours fériés.

La fixation de l'indemnité journalière d'après le salaire annuel, dimanches et jours de fête compris, équivaudrait à une augmentation de 16 à 17 % de cette indemnité qui verrait passer ainsi son taux de 50 à 58 % du salaire. Cette augmentation aurait tout naturellement pour résultat de détruire le principe de l'indemnité forfaitaire que la loi de 1898 a sagement fixée à la moitié du salaire effectif, d'augmenter les charges de l'industrie, sous forme de suppléments de primes d'assurance et de faire qu'il y aura avantage à ne rien faire, plutôt que de travailler, pour les ouvriers appartenant aux sociétés de secours mutuels qui accordent généralement à leurs membres demi-salaire d'indemnité en cas de maladie ou d'accident. (*A suivre.*)

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, lundi 4 mai 1903.

2 h. soir, 18° au-dessus de zéro. — 743, vent et pluie.
5 h. soir, 18° au-dessus de zéro. — 743, vent et pluie.

Mardi 5 mai.

9 h. soir, 12° au-dessus de zéro. — 743, vent et pluie.
2 h. matin, 12° au-dessus de zéro. — 743, vent et pluie.

AUX JEUNES MÈRES

Le Lait stérilisé d'Oostcamp est entièrement stérilisé. Tous les microbes y sont détruits.

Le Lait stérilisé d'Oostcamp est stérilisé immédiatement après la traite. Il est absolument pur ; il conserve sa saveur naturelle et ses propriétés nutritives.

Le Lait stérilisé d'Oostcamp n'est pas un mélange, une préparation : **C'EST DU LAIT PUR.**

SAVON DU CONGO *hors concours 1900 produits hygiéniques*

Chronique Locale

ROUBAIX

DEUX ACCIDENTS MORTELS

Un charbonnier écrasé par son camion.

Un affreux accident est survenu lundi matin, vers neuf heures rue de Lille, dans les circonstances suivantes :

Deux domestiques de M. Jules Houtteman, agent des mines de Drocourt, rue de la Gare, 62, à Croix, conduisaient un camion à deux chevaux chargé de 2.000 kilos de charbon, qu'ils devaient livrer chez M. Spriet, à Wattrelos. En passant rue de Lille, à hauteur de la rue Colbert, les chevaux prirent une allure plus rapide à tel point que les conducteurs ne purent pas les maîtriser. L'un d'eux, Téophile Maes, remit les guides à son camarade Henri Verhamme et descendit de voiture pour tenir les chevaux par la bride et les maîtriser. Mais au même moment, un sac de charbon venant à tomber alla rouler dans les jambes de M. Maes qui fut renversé sur la chaussée. Les roues du camion lui passèrent sur le corps.

Tandis que l'attelage continuait son chemin, le malheureux charbonnier, qui se trouvait dans un état lamentable, fut relevé par des passants et transporté chez M. le docteur Mariage. Cent cinquante mètres plus loin l'attelage était enfin arrêté, sans que le conducteur Verhamme eût pu s'apercevoir de l'accident survenu à son camarade, occupé qu'il était à maîtriser ses chevaux.

Le blessé fut l'objet de soins empressés, il souffrait tellement qu'il appelait la mort à grands cris. Le lourd chargement lui avait brisé les os du bassin. Son état était dès ce moment, considéré désespéré. Un vicaire de l'église Saint-Sépulcre, avait été appelé aussitôt, mais M. l'abbé Bénistant, vicaire à Saint-Martin, qui se trouvait justement dans le quartier vint administrer les derniers sacrements au moribond.

M. Lecomte, commissaire de police du deuxième arrondissement, informé presque aussitôt, l'a fait transporter sur une civière à l'Hôtel-Dieu. Peu après son arrivée, le malheureux ouvrier a rendu le dernier soupir, succombant à une hémorragie interne. M. Théophile Maes n'était âgé que de 32 ans ; il habitait Leers-Nord. Il laisse une veuve sur le point d'être mère avec deux enfants en bas-âge ; elle a été avertie avec ménagement par M. Houtteman de ce cruel malheur.

—x—

Un couvreur qui tombe d'un toit

Dans l'après-midi du même jour, un ouvrier couvreur travaillant pour le compte de M. Planquart-Courier, entrepreneur, rue du Curoir, était occupé à des réparations sur le toit de l'habitation occupée par M. J. Parent, ingénieur-chimiste, 136, rue Pellart. Vers trois heures, son travail terminé, il se disposait à descendre son échelle. Il se trouvait dans la gouttière, quand, ayant fait un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba sur le trottoir, d'une hauteur de dix mètres environ.

Relevé par des passants, il fut transporté chez M. J. Parent, où M. le docteur Vuillard vint lui donner des soins. M. l'abbé Delille, curé de l'église du Sacré-Cœur, accourut, à son tour, pour lui administrer les derniers sacrements. Bientôt l'infortuné rendait l'âme; dans sa chute, il s'était brisé la colonne vertébrale. Il avait encore pu demander à être transporté à l'hôpital.

Ce malheureux couvreur se nomme Cassiodore Delattre; il était âgé de 44 ans et habitait rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon. Il laisse une veuve actuellement malade avec deux enfants.

Le corps a été conduit à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

MARIAGE. — Lundi matin, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église Saint-Sauveur, à Lille, le mariage de M. Paul Reboux, fils du directeur-propriétaire du *Journal de Roubaix*, avec Mlle Laure Pecqueur, fille de M. et Mme Pecqueur-Carré, de Lille.

Le mariage civil avait eu lieu, samedi. Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Paul Pecqueur, son frère, et le commandant Paul Carré, chef du génie à Laval, chevalier de la Légion d'honneur, son oncle ; pour le marié, MM. Alfred Reboux fils, son frère et Anthime Delabaere, son beau-frère.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Streck, doyen de la paroisse, et la bénédiction nuptiale donnée par M. l'abbé Paul Reboux, supérieur du collège honoraire, aumônier du pensionnat St-Michel, à Tourcoing, qui a prononcé une très belle et très touchante allocution.

Pendant la cérémonie M. Bondernel de Lille, a chanté avec expression la *Bénédiction Nuptiale* de Defives, et l'*Ave Verum* de Balthazar Florence. MM. Dubar et Félix Broquet, de Roubaix ont délicatement nuancé l'*Agnus Dei* de Dard et un ami de la famille a chanté avec beaucoup de talent l'*Ave Maria* de Th. Dubois et le *Panis Angelicus* de Fauchey. L'orgue était tenu par M. Jonglet fils, l'habile organiste de la paroisse, qui a joué la *Marche solennelle* de Pierné, la *Marche religieuse* de Gounod et la *Marche nuptiale* de Mendelsshon.

Une assistance nombreuse et choisie se pressait dans l'église.

Aux vœux si nombreux que les nouveaux mariés ont déjà reçus, la rédaction du *Journal de Roubaix* est heureuse de joindre ceux si sincères qu'elle forme pour leur bonheur.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT LE MOIS D'AVRIL. — L'Etat-Civil a enregistré, pendant le mois d'avril, 174 mariages et 3 divorces, 225 naissances dont 200 légitimes, 20 mort-nés, dont 17 légitimes, et 184 décès. Les causes des décès ont été les suivantes :

Fièvre typhoïde (typhus abdominal), 3; scarlatine, 2; coqueluche, 10; diphtérie et croup, 1; grippe, 2; tuberculose des poumons, 30; tuberculose des méninges, 2; autres tuberculoses, 3; cancer et autres tumeurs malignes, 4; méningite simple, 4; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 16; maladies organiques du cœur, 7; bronchite aiguë, 4; bronchite chronique, 3; pneumonie, 8; autres affections de l'appareil respiratoire, 9; affections de l'estomac (cancer excepté), 1; diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans), 13; néphrite et maladie de Bright, 5; autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement, 1; débilité congénitale et vices de conformation, 6; débilité sénile, 9; morts violentes (suicide excepté), 3; suicide, 1; autres maladies, 30; maladies inconnues ou mal définies 1.

FUNERAILLES. — Lundi à neuf heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Martin, les funérailles de M. Fernand Petit, ancien élève du Conservatoire de Roubaix et membre de la Société des Amis de la Maison Saint-Louis. Son grand talent musical faisait augurer un brillant avenir à M. Fernand Petit. Il est mort, après une courte maladie, dans sa 18e année.

Une assistance nombreuse avait tenu à offrir à la famille les consolations de l'amitié et de la sympathie.

Sur la tombe, M. Léon Véry, président des Sections symphonique et dramatique de la Maison St-Louis, a prononcé un discours dont nous extrayons le passage suivant :

« Nous, qui l'avons connu, nous pouvons le proclamer, Fernand avait l'esprit élevé, fin et délicat, l'imagination très vive, une exquise sensibilité : une véritable âme d'artiste ! Les aptitudes musicales remarquables qu'il apportait en naissant, cultivées avec soin dans la famille même et perfectionnées ensuite par les savantes leçons d'habiles professeurs, promettaient au jeune artiste les lauriers et la gloire qui ne vont qu'aux grands talents. Mais la musique humaine n'était pas assez belle ni assez pure pour une âme aussi délicate. Dieu a appelé le jeune artiste à prendre part dans le Ciel, aux éternels et divins concerts des anges !...

» Ame d'artiste, mais plus encore âme aimante et cœur affectueux de bon fils. La plus grande gloire de Fernand était de faire plaisir à ses parents, de les rendre heureux et fiers de lui. Et Dieu sait comment il y réussissait ! Doux et confiant, il savait encore à 17 ans ouvrir son âme à sa mère, comme fait un enfant de douze ans. Le plus jeune enfant d'une belle et nombreuse famille, il était vraiment la joie et la consolation de tous.... Et maintenant, il s'en est allé (comme il le disait quelques heures avant sa mort) attendre dans le bonheur du ciel, ceux qu'il a tant aimés sur la terre ! »

A LA MUTUELLE NADAUD. — Une réunion générale extraordinaire aura lieu pour les trois sections, le dimanche 10 mai, à 5 heures du soir, dans la salle des fêtes des sapeurs-pompiers, à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix.

Elle a pour but de prendre les dernières dispositions pour la fête du drapeau, conférence et banquet. Plusieurs questions du plus grand intérêt seront soumises à la ratification de l'assemblée.

A l'issue aura lieu un scrutin pour l'élection des nouveaux membres de la commission, ainsi que le vote sur le renouvellement du mandat d'un tiers des administrateurs prévu par le règlement.

LA FETE DE JEANNE D'ARC. — L'*Union des sociétés patriotiques et militaires* a choisi le dimanche 10 mai, pour la célébration de la fête de Jeanne d'Arc.

LA SOCIETE DES MEDAILLES ET SOLDATS COLONIAUX a tenu, dimanche soir, une réunion extraordinaire, au cours de laquelle M. François Mahieu, vice-président, a offert à M. Zund, le sympathique président, au nom de la société, son portrait accompagné d'une magnifique palme, pour le remercier du dévouement qu'il apporte dans la présidence de la société depuis sa fondation. Un vibrant vivat lui a été chanté. M. Zund, très touché de cette sympathique manifestation, a remercié la société en termes excellents.

M. Parent, membre des Coloniaux de Tourcoing, qui assistait à la réunion, a été très fêté, ainsi que M. Oscar Barbaux, l'artiste qui a exécuté le portrait du président.

UN INCIDENT DANS UN ATELIER DE CONSTRUCTION. — Le grave incident qui s'était produit, samedi, dans l'atelier de construction de M. Grau, rue Boucicaut, est terminé. Les salaires dus aux employés et ouvriers leur ont été payés, lundi, à deux heures, par Me Gambart, liquidateur. Le travail sera repris, mardi matin.

UN NOYÉ, QUAI DE CALAIS. — Lundi matin, vers minuit et demi, un mécanicien, M. Joseph Stalens, âgé de 20 ans, demeurant rue de Ma-Campagne, 207, passait quai de Calais lorsqu'il entendit des cris d'appel. Il se dirigea vers l'endroit d'où venait ce bruit et aperçut un homme qui se débattait dans l'eau. Il en informa aussitôt M. Jean Destaerts, marinier, qui se trouvait sur le pont de sa bélandre le *Triomphe*, amarrée non loin de là. Tous deux, à l'aide d'une gaffe, parvinrent à retirer de l'eau le malheureux qui allait couler à pic. Des soins empressés lui furent donnés par les agents Delcourt et Agache, de service au poste du pont Morel, mais ils ne purent le ramener à la vie.

Des papiers trouvés sur le noyé ont permis d'établir son identité. C'est un pensionnaire de l'Hospice général de Lille, Eugène Adolphe, né à Bertry, le 8 mars 1833, ayant demeuré précédemment rue des Etaques, 49, et rue de Wazemmes, 118 bis, à Lille.

Le corps a été transporté à la Morgue. Tout fait supposer que le malheureux est tombé à l'eau accidentellement.

UN HOMME DÉVALISÉ, GRANDE-RUE. — Dimanche soir, vers neuf heures et demie, M. Emile Voisart, mécanicien, âgé de 34 ans, demeurant rue Galvani, 9, en passant Grande-Rue, à hauteur de la rue du Bassin, fut accosté par une fille de mœurs légères, Flore Vanelstraete, 21 ans, demeurant rue

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

LE DEPART DU ROI D'ANGLETERRE

L'arrivée à Cherbourg

Cherbourg, 4 mai. — A six heures, le train royal arrive à Cherbourg. La batterie du fort du Roule tire une salve de 101 coups de canon. L'escadre hisse le grand pavois. Le train royal traverse la ville par la voie ferrée stratégique. Sur le parcours, aux passages à niveau, le roi reçoit un accueil cordial de la population. Le train entre à l'arsenal. La batterie du Salut tire une nouvelle salve. Le train s'arrête. Edouard VII, en costume d'amiral anglais, descend. Les clairons et les tambours sonnent et battent aux champs, la musique joue l'hymne anglais, les drapeaux s'inclinent.

Le départ. — Les adieux

Cherbourg, 4 mai. — A l'arrivée du train dans l'arsenal, l'amiral Touchard s'avance et adresse au roi une courte allocution :

« Sire, dit-il, nous conservons ici fidèlement le souvenir des haltes fréquentes faites par Sa Majesté la reine Victoria. C'était une prérogative dont mes prédécesseurs se montraient fiers de présenter à la vénérée souveraine, les souhaits du gouvernement de la République.

» Votre Majesté permettra de placer sous cet auguste patronage les respectueux hommages que j'ai l'honneur de vous prier d'agréer de la part de toutes les personnes réunies pour la saluer. »

Le roi a répondu en disant qu'il était heureux de revenir à Cherbourg, où les souvenirs de sa bien-aimée mère étaient si vivants. Au moment de quitter la France, heureux de l'accueil flatteur qu'il a reçu, il regrette que son séjour ait été si court.

Edouard VII s'embarque à 6 heures 15 sur le canot du préfet maritime qui sort de l'arsenal et apparaît bientôt en rade. A ce moment, tous les navires tirent des salves d'artillerie.

Le roi Edouard accoste à bord de son yacht à 6 heures 30.

La soirée

Cherbourg, 4 mai. — Ce soir, le roi avait invité à dîner les amiraux et les généraux français, à bord de son yacht. Cet hommage a vivement touché les officiers qui sont l'objet d'une aussi rare faveur. Le dîner, qui a duré jusqu'à 11 heures, a été empreint de la plus grande cordialité.

Dans la soirée, la foule se presse au concert de la Place d'Armes. La musique joue la *Marseillaise* et l'hymne anglais. Le yacht royal est illuminé avec des feux disposés en bandes tricolores ; tous les autres bâtiments sont également illuminés. Le roi partira, demain matin, à huit heures et demie.

Journalistes français et journalistes anglais

Paris, 4 mai. — Ce soir, un punch a été offert, par un groupe de journalistes français, aux représentants de la presse anglaise venus à Paris, à l'occasion du voyage du roi Edouard. M. d'Estournelles de Constant, président du groupe d'arbitrage international de la Chambre, présidait.

Dans l'ordre du jour voté, les journalistes français expriment le vœu que les bonnes relations de la France et de l'Angleterre s'établissent d'une façon durable sur l'indestructible base de l'arbitrage international.

Un télégramme d'Edouard VII au Président de la République

Paris, 4 mai. — Le Président de la République a reçu la dépêche suivante du roi d'Angleterre :

Cherbourg, 4 mai.

Au Président de la République, Paris.

Avant de quitter le sol français, je désire vous remercier, encore une fois, très chaleureusement, pour l'accueil amical que vous, votre gouvernement et le peuple m'ont accordé en France, pendant mon séjour à Paris, dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Edouard, roi.

Pourquoi Edouard VII est venu en France

Paris, 4 mai. — L'envoyé spécial du *Gaulois* à Cherbourg, rend compte de l'interview qu'il a prise à un personnage anglais, au sujet du voyage, en France, d'Edouard VII :

« Le Roi, a-t-il dit, est venu en France parce qu'il l'a voulu. Ce projet était depuis longtemps arrêté dans son esprit, et rien n'aurait pu l'en détourner. Je puis vous affirmer qu'il rapporte, de son voyage, des impressions très agréables, qu'il saura faire partager à son peuple.

» Quant à des dessous diplomatiques précis, il n'y en a pas l'ombre. Le Roi a voyagé sans un seul de ses ministres, c'est vous dire que le Roi n'avait qu'une idée, faire comprendre, au peuple français, qu'Edouard VII avait, pour la France, les mêmes sympathies que le prince de Galles. »

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Les anciens Frères du Sacré-Cœur, à Lyon

Lyon, 4 mai. — Une instruction est ordonnée par le Parquet de Lyon contre les anciens Frères du Sacré-Cœur qui dirigent dans le Rhône trois établissements d'enseignement. Ces anciens religieux ont, depuis longtemps, revêtu les habits civils et se sont fait séculariser par l'archevêque de Lyon, ils continuent, en conséquence, à enseigner, comme c'est leur droit. Mais le droit n'a, comme on le sait, rien à faire avec l'arbitraire.

Les Oblats de Marseille

Marseille, 4 mai. — Le Parquet a reçu, aujourd'hui, les procès-verbaux du commissaire de police constatant le refus opposé par les Pères Oblats à l'ordre de dispersion. Le Procureur de la République, à la suite de cette information, a ouvert une enquête contre les Pères Oblats.

Les manifestations de Nantes

Nantes, 4 mai. — La manifestation qui a escorté les religieux Prémontrés à leur retour au couvent, a été une véritable marche triomphale à travers les rues de la ville. Beaucoup de magasins avaient fermé en signe de deuil. La gendarmerie à cheval suivait le groupe des amis des Pères, parmi lesquels se trouvaient plusieurs conseillers municipaux, ainsi que le colonel Desarte, le commandant Lalaubie.

L'intervention maladroite et brutale de la police et de la gendarmerie rue de l'Evêché, a provoqué une grave bagarre. Sur l'ordre du Préfet, la police voulut refouler cette belle manifestation. Il y a eu de nombreux contusionnés et blessés. Le Père Augustin, supérieur des Prémontrés a été renversé, foulé aux pieds des chevaux et gravement contusionné. Une trentaine d'arrestations ont été opérées.

LE CONSEIL DES MINISTRES DE MARDI

Le gouvernement général de l'Algérie. La résistance des Congrégations

Paris, 4 mai. — Une note d'allure officieuse, communiquée aux journaux, confirmant nos renseignements, dit que c'est dans le Conseil des *ministres* qui sera tenu demain, à l'Elysée, que M. Combes, président du Conseil, soumettra à la signature du Président de la République le décret nommant M. Jonnart, député, gouverneur général de l'Algérie. «M. Jonnart, ajoute la note, a eu, ces jours derniers, des entretiens fréquents avec le président du Conseil et s'est mis d'accord avec lui sur tous les points du programme qu'il compte appliquer en Algérie. M. Jonnart n'aura pas à donner sa démission de député ; il est chargé d'une mission renouvelable tous les six mois. »

Le Président de la République a reçu, cet après-midi, M. Jonnart, avec qui il s'est entretenu longuement.

On pense, dans les milieux politiques, qu'entre toutes les questions à l'ordre du jour, qui solliciteront l'attention des ministres, celle de la résistance des Congrégations ne manquera pas d'occuper une grande place dans les échanges de vues qui se produiront entre les membres du gouvernement. L'attitude de l'épiscopat vis-à-vis des circulaires de M. Combes relatives à la fermeture des chapelles, fera l'objet, pense-t-on également, d'une discussion particulière, tant en décisions à prendre qu'en solutions à préparer. Le Conseil des ministres de demain promet donc d'être des plus importants.

AU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE-INFERIEURE. — FELICITATIONS A M. DE DION ET ECHEC AU PREFET.

Nantes, 4 mai. — Le Conseil général a clos aujourd'hui sa session en votant des félicitations à M. de Dion, député, et en protestant contre les poursuites et la condamnation à 3 jours de prison dont il a été l'objet pour avoir pris part à une manifestation en l'honneur des religieux proscrits.

Le président, M. de la Ferronnays, député, constate que le Préfet, depuis l'ouverture de la session, n'a pas assisté aux séances. Il dit que le Conseil ne reculera pas devant la lutte et saura ne pas voter au mois d'août les crédits préfectoraux.

LA GREVE DES DOCKERS MARSEILLAIS

Marseille, 4 mai. — Du referendum qui a eu lieu sur les chantiers, il résulte que la majorité des dockers veut la journée de neuf heures, 5 heures le matin et 4 le soir. Les patrons acceptent le principe de la journée de neuf heures. Il est donc probable que l'accord se fera dans l'entrevue qui doit avoir lieu demain matin, entre les entrepreneurs et les ouvriers.

L'ANCIENNE PRINCESSE DE SAXE

Lindau, 4 mai. — La princesse Louise de Toscane, ancienne princesse royale de Saxe, a donné naissance à une fille, ce soir, à neuf heures.

LA REPRESSION DU MOUVEMENT INSURRECTIONNEL DANS LES BALKANS

Rosdovatz, 4 mai. — On mande de Salonique : « Hier à midi, un insurgé, déguisé en prêtre turc, a tenté de faire sauter le télégraphe. Il a été tué immédiatement. Les professeurs du gymnase bulgare qui, dit-on, étaient à la tête du mouvement, ont été arrêtés.

Edib-Pacha, président de la Cour martiale, a fait proclamer que le sultan lui avait confié la mission de punir sévèrement les coupables. »

On télégraphie d'Uskip que la police a perquisitionné dans les maisons des Bulgares et y a découvert des dépôts de dynamite.

GUILLAUME II A ROME

Rome, 4 mai. — Guillaume II a reçu aujourd'hui la colonie allemande à l'ambassade. Dans la journée, il a visité les monuments de Rome. Le chancelier de Bulow a eu une entrevue avec le cardinal Rampolla.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LA REUNION DU 10 MAI A L'HIPPODROME LILLOIS. — M. Prache, député de Paris, membre du groupe républicain progressiste, a bien voulu accepter de prendre la parole dans la réunion du 10 mai prochain, organisée par l'Association républicaine libérale, sous la présidence de M. François Coppée.

RIXE GRAVE A LILLE. — Lundi, vers minuit, deux jeunes gens, nommés Désiré Guidé, tailleur, 25 ans, et Goorevus, âgé de 21 ans, passaient rue Neuve, lorsqu'ils rencontrèrent un homme et une femme, à qui l'un des deux jeunes hommes lança un propos galant.

L'ami de celle-ci, un nommé Depauw, cocher, 28 ans, demeurant rue des Tanneurs, chercha dispute au nommé Guidé, et ils en vinrent bientôt aux coups. Depauw lança de violents coups de tête et de pied à Guidé, qui resta inanimé sur le sol. Relevé par son ami, il fut transporté dans une pharmacie voisine. Un docteur constata qu'il portait, à la face et à la tête, des plaies contuses pouvant amener une commotion cérébrale très grave. Depauw et son amie sont activement recherchés.

L'AFFAIRE DE L'AGENT RENET A DUNKERQUE. — M. Gobert, juge d'instruction à Dunkerque, a interrogé, lundi, cinq personnes inculpées de violences envers l'agent provocateur Renet, qui a été houspillé à la suite du salut d'adieu des Pères Rédemptoristes. L'enquête n'est guère plus avancée qu'au premier jour.

LES GREVES DE LA GORGUE-ESTAIRES. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Saudot juge de paix à Merville, s'est rendu à La Gorgue, cet après-midi. Il a reçu, à trois heures, les patrons et les délégués grévistes. La discussion s'est prolongée jusqu'à six heures et n'a donné aucun résultat. Les délégués grévistes ont demandé l'acceptation par les patrons du tarif d'Armentières. Les patrons, de leur côté, déclarent que les prétentions des ouvriers sont exagérées. Une nouvelle réunion aura lieu jeudi.

TUÉ SOUS UN EBOULEMENT. — A la suite d'un éboulement survenu lundi après-midi, dans un terrassement assez profond, creusé dans les chantiers de maisons en construction, à Lens, un ouvrier maçon, Henri Delafosse, âgé de 32 ans, a été enseveli par une masse de terre. Malgré les secours, le malheureux expira presque aussitôt retiré. Il laisse une veuve et un enfant en bas-âge.

CRIME OU SUICIDE A VILLERS-PLOUICH. — Lundi matin un sieur Augustin Aubry, âgé de 27 ans, célibataire était trouvé mort dans sa chambre, portant de nombreuses blessures à la tête. Un docteur, appelé aussitôt, constata le décès du malheureux et conclut à un crime. Dans le village, cependant, on croit plutôt à un suicide. Une enquête est ouverte.

CAPTURE DE FRAUDE A STEENVERCK. — Dimanche soir, deux préposés des douanes ont capturé une barque contenant 110 kilogs de tabac étranger, évalués à 1.400 francs.

FACULTÉ DE MEDECINE. — M. E. Leleu, de la Faculté libre de Médecine, vient de soutenir brillamment, devant la Faculté de l'Etat de Lille sa thèse pour le doctorat. Il a obtenu la mention bien satisfait.

NECROLOGIE. — M. G. Cadet, chef comptable de la Société des mines de Lens, vient de mourir dans sa 46ᵉ année. Ses funérailles auront lieu mercredi à Lens.

—— Lundi, à midi, ont eu lieu à Lens les funérailles de M. Elie Reumaux, ancien président de la Chambre des avoués de l'arrondissement de Béthune, fils de M. Reumaux, agent général des mines de Lens.

—— On annonce la mort de Mme Vve Baudart, née Delarroqua, à l'âge de 71 ans, qui il y a quelques jours encore, habitait Bergues et qui est décédée à Paris au domicile de ses enfants. Mme Veuve François-Delarroqua, professeur de musique à Lille, est une des sœurs de la défunte. L'inhumation a eu lieu lundi au cimetière de Pantin.

—— Nous apprenons la mort de Mme Veuve Deleghér, décédée à l'âge de 70 ans, mère de M. Alfred Deleghér, conseiller municipal de Bergues et capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1ʳᵉ RÉGION. — *Séance du 4 mai 1903.* — Présidence, M. le lieutenant-colonel de Carrières, du 19ᵉ régiment de chasseurs. — Ministère public : M. le commandant Letertre, commissaire du gouvernement.

Decottignies Jules, cavalier de 2ᵉ classe au 4ᵉ régiment de cuirassiers. Désertion à l'intérieur en temps de paix : 2 mois de prison.

Perrot Victor, soldat du 127ᵉ d'infanterie. Vol de deniers au préjudice d'un militaire : acquitté.

Fristerer, réserviste, classe 1892, du recrutement de Belfort, et Bogart, jeune soldat de la classe 1898, du recrutement de Coulommiers. Tous deux insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Le premier acquitté; le second, 1 jour de prison. Défenseur pour ces quatre affaires, Mᵉ Santerre.

Héricourt Louis, jeune soldat de la classe 1901. Recrutement de Béthune. Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée : 1 mois de prison. Défenseur, Mᵉ Moitier.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, lundi, 4 mai 1903.

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
MAI........1903	10.58	10.55	10.34	10.28
JUIN	9.95	9.98	10.38	10.29
JUILLET	9.95	9.98	10.40	10.31
AOUT	9.65	9.6?	9.81	9.78
SEPTEMBRE	9.00	8.92	9.02	8.95
OCTOBRE	8.72	8.65	8.58	8.49
NOVEMBRE	8.62	8.54	8.45	8.37
DÉCEMBRE	8.63	8.54	—	—
JANVIER....1904	8.62	8.54	—	—
FÉVRIER	—	—	—	—
MARS	—	—	—	—
AVRIL	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS	2,000 BALLES	2,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR	4,000 —	6,000 —